



**K2A Club**  
23 avenue Bernard Pieds  
10110 BAR-SUR-SEINE

## **RÈGLEMENT DU « CONCOURS DJ K2A »**

### **Préambule**

A l'occasion de la Fête de la Musique, le vendredi 21 juin 2019, le K2A organise un « Concours DJ K2A ».

A la suite d'auditions qui débiteront le 06 mai et qui se termineront au plus tard le 14 juin, 5 DJ's seront sélectionnés pour mixer 30 min chacun le soir du vendredi 21 juin dans la grande salle du K2A, en live.

Les lots sont de 500€ pour la 1ère place, 300€ pour la 2nd place et 200€ pour la 3ème place. Soit au total 1000€ en numéraire et des cadeaux de nos partenaires seront à gagner.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **Article 1 :**

Le K2A Club, située au 23 avenue Bernard Pieds 10110 Bar sur seine, organise le « CONCOURS DJ K2A » permettant à des DJ amateurs de remporter la dotation décrite à l'article 5 du présent règlement.

### **Article 2 : Participation**

Ce concours s'adresse aux DJ débutants, amateurs ou semi-pros. Obligation d'être âgés de plus de 18 ans au moment du concours. Les DJ pros (résidents de club) et ceux liés ou associés à des médias ne sont pas autorisés à participer.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez obligatoirement envoyer vos informations (Nom, Prénoms, Age, Numéro de téléphone, Style musical) à l'adresse : [contact@k2a-club.fr](mailto:contact@k2a-club.fr) , puis remplir le dossier demandé et enfin participer à la session d'audition qui vous sera proposée. L'inscription à ce concours est gratuite. La date limite d'inscription est fixée au **dimanche 19 mai 2019**.

Seules les inscriptions enregistrées à cette date seront prises en compte.

A votre audition, il vous sera demandé de jouer un mix de 20/30 minutes en live depuis des clefs USB ou un ordinateur. Avec votre contrôleur ou nos platines. **A noter que l'animation au micro, la présence, l'humour et la personnalité prendront une part importante dans l'évaluation du candidat. Le divertissement du public est bien plus que de la musique mixée parfaitement.**

### **Article 4 : Sélection des finalistes**

Un jury de professionnels sélectionnera les 5 meilleures prestations parmi l'ensemble des DJ auditionnés. Les DJ retenus seront avisés par mail et/ou téléphone. Ils pourront s'entraîner au K2A les jours précédant le 21 Juin 19.

Pour le Vendredi 21 Juin 2019 au soir, le vote du public (une voix par client) et le vote d'un jury dédié (10 voix par jury avec un total de 5 jury, soit 50 voix), seront pris en compte pour déterminer le gagnant. L'ordre de passage sera prévu en amont en fonction du style musical. En cas de doute, un tirage au sort sera effectué en début de soirée.

Vous devrez venir avec une ou plusieurs clefs USB. Les platines seront fournies. Pas de contrôleur perso.

**EURL K2A - 23 Avenue Bernard Pieds - 10110 BAR-SUR-SEINE - 03.25.29.70.55 - [contact@k2a-club.fr](mailto:contact@k2a-club.fr)**

**RCS : Troyes 535 266 373 - APE : 9329Z - SIRET : 535 266 373 00013 - TVA : FR21 535 266 373**

**RÉFÉRENCES BANCAIRES : IBAN : FR76 1470 7005 0930 9211 7651 440 - BIC : CCBPFRPPMTZ**

## **Article 5 : Dotation**

Les DJ gagnants remporteront 1000€ et des cadeaux :

- 1<sup>ère</sup> Place : lot de 500€ + cadeaux
- 2<sup>nd</sup> Place : lot de 300€ + cadeaux
- 3<sup>ème</sup> Place : lot de 200€ + cadeaux

## **Article 6 : Promotion**

Les candidats admis acceptent de céder à l'organisateur le droit d'utilisation de leur image et de leur nom pour la promotion, la diffusion et l'exploitation de l'événement « Concours DJ K2A ».

## **Article 7 : Acceptation**

L'inscription au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de ses modalités de participation.